RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E9D4C0B7-A812-833E-8088-3101935B970C

HAUMIA
Société par actions simplifiée au capital de 4.363.496 €
Siège social : La Salvetat-Saint Gilles (31880) – 9, avenue Leonard de Vinci
903 101 996 RCS Toulouse
(la **Société**)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL - REVOCATION

[…]

PREMIERE DECISION

Examen des observations présentées par Monsieur David Bécourt dans le cadre de la mesure envisagée à son encontre de révocation de son mandat de président de la Société – Révocation du président de la Société

Il est rappelé que préalablement à l'adoption de la présente décision, il a été évoqué entre les Associés la nécessité de réfléchir à une éventuelle évolution de la gouvernance de la Société, pouvant inclure la révocation du président de la Société en exercice.

Dans ce contexte, la collectivité des Associés, conformément aux stipulations de l'article 12.1.3 des Statuts, a invité Monsieur David Bécourt, président de la Société, à présenter ses observations sur la possibilité de sa révocation.

La collectivité des Associés, après examen des observations formulées par Monsieur David Bécourt et après avoir rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 12.1.3 des Statuts, le président de la Société peut être révoqué à tout moment et *ad nutum* par décision de la collectivité des Associés,

Décide de révoquer Monsieur David Bécourt de son mandat de président de la Société avec effet à compter de ce jour et, en tant que de besoin, **confirme** dispenser Monsieur David Bécourt de tout préavis.

A toutes fins utiles il est précisé que cette décision repose exclusivement sur une divergence de vision stratégique quant aux ambitions de croissance futures de la Société et aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, et non sur un quelconque manquement de la part de Monsieur David Bécourt dans l'exercice de ses fonctions. La collectivité des Associés reconnait le redressement opéré depuis l'arrivée de Monsieur David Bécourt et les résultats obtenus, même s'ils restent éloignés des ambitions initiales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Président

La collectivité des Associés, en conséquence de la décision qui précède et après avoir discuté de la nécessité de procéder sans délai à la nomination d'un nouveau président de la Société en remplacement de Monsieur David Bécourt,

Décide de nommer, en qualité de nouveau président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La société Sedona Invest, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Paris (75008) – 50, avenue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

Docusign Envelope ID: E9D4C0B7-A812-833E-8088-3101935B970C

sous le numéro 888 055 225, représentée par son directeur général Madame Daphné Bosquillon de Jenlis.

La société Sedona Invest déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de président de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

La collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe compétent ainsi que pour certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 du Code de commerce.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal, qui après lecture, a été signé et certifié conforme par le président de la Société.

La société SEDONA INVEST
Madame Daphné Bosquillon de Jenlis

Signature : 